

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse

Le 23 janvier 2017

Obligation de Chauvin père et fils en faveur de Messire Callamand le 5 novembre 1787

Obligation de 479 livres 10 sols 6 deniers de Messieurs Chauvin père et fils fermier de Consonores, en faveur de Monsieur de Callamand, payable le 8 septembre 1788.

Du 5 novembre 1787.

Nous soussignés déclarons que suivant notre compte arrêté ce jourd'hui avec Monsieur de Callamand, nous sommes restés débiteurs de la somme de quatre cent septante neuf livres, dix sols et six deniers que nous promettons lui payer le huit septembre à prochain. Fait au château de Consonores le cinq novembre mille sept cent quatre-vingt-sept. j'approuve l'écriture ci-dessus Chauvin.

(Signature de Chauvin).